

224C1083
FR0000133308-FS0482

2 juillet 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ORANGE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} juillet 2024, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juin 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ORANGE et détenir 163 791 373 actions ORANGE représentant autant de droits de vote, soit 6,16% du capital et 5,16% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	59 407 506	2,23	59 407 506	1,87
Détention (par assimilation)	104 383 867	3,92	104 383 867	3,29
Total Société Générale	163 791 373	6,16	163 791 373	5,16

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions ORANGE détenues par assimilation, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2^o du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4^o du code de commerce, 42 762 497 actions ORANGE réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 29 *call option* listés à dénouement physique portant sur 22 944 538 actions ORANGE, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 19 juillet 2024 et le 17 décembre 2027 à des prix unitaires compris entre 9,50 € et 13,72 € ;
- une position acheteuse sur 19 *put option* listés à dénouement physique portant sur 19 499 448 actions ORANGE, exerçables à tout moment jusqu'entre le 20 septembre 2024 et le 18 décembre 2026 à des prix unitaires compris entre 7,20 € et 12 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put option* OTC à dénouement physique portant sur 300 000 actions ORANGE, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'au 20 décembre 2024 au prix unitaire 12 € ; et
- une position vendeuse sur 1 *call option* OTC à dénouement physique portant sur 18 511 actions ORANGE, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'au 24 décembre 2024 au prix unitaire 10,30 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 660 056 599 actions représentant 3 171 242 130 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 61 621 370 actions ORANGE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) dont :

- 8 200 000 actions ORANGE résultant de la détention d'une position vendeuse sur 2 *equity linked swap* à dénouement espèces portant sur autant d'actions ORANGE, exerçables à tout moment jusqu'au 19 septembre 2024 au prix unitaire de 100 € ;
- une position vendeuse sur un contrat *contract for difference* (CFD) à dénouement en espèces et portant sur 739 actions ORANGE sans échéance ;
- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme *future* « espèces » portant sur 53 413 000 actions ORANGE, dénouables à tout moment jusqu'au 19 juillet 2024 ; et
- 7 631 actions ORANGE résultant de la détention d'une position vendeuse sur 14 *put warrant* listé à dénouement espèces portant sur autant d'actions ORANGE, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 20 septembre 2024 et le 3 janvier 2033 à des prix unitaires compris entre 10 € et 15,75 €.
